

DELIBERATION 2016-02

LE 21 JANVIER DEUX MILLE SEIZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU QUINZE JANVIER DEUX MILLE SEIZE.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. - M. MERLIN D. - Mme VESSIOT A. - M. PETIT E. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - Mme MAUREL P. - M. SCIALOM D. - M. CLAMOUSE A. - Mme FAVRE-MERCURET R. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - M. VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. - M. NENCIONI S. - Mme SALOMON M-L. - M. CARABASSE P. - M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme OMS ML. procuration I. GUIRAUD - M. PAINTRAND J.F. procuration M. LE BLEVEC - M. MARTIN-LAVAL B. procuration H. FONTVIEILLE - Mme LOPEZ M-F procuration M. DE BOISGELIN P. - Mme FASSIO I. procuration M. MERLIN D. - Mme AURIAC A. procuration M. NENCIONI S.

ABSENTS : M. ATLAN J. - M. DELON A. - Mme ESCRIG C.

ABSENTE EXCUSEE : Mme FABRY VERONIQUE

Monsieur Sébastien NENCIONI a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2015

Madame le Maire précise que l'instruction M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 4) modifiée par l'arrêté du 24 juillet 2000, et l'article L 2311-5 (alinéa 4) du CGCT permettent (sous réserve d'une délibération au Conseil Municipal) de reporter au budget primitif de manière anticipé (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Vu la commission des finances du 18 Janvier 2016,

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable),
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2015 (établis par l'ordonnateur et visés par le comptable)
- Une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable),

Considérant la nécessité d'intégrer par anticipation le résultat de l'exercice 2015 afin de faire correspondre au mieux le budget primitif au compte administratif de l'année,

Entendu l'exposé de Madame le Maire et sur proposition de celle-ci,

Vu le tableau ci-dessous reprenant les principaux éléments nécessaires à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 :

| Résultat de la section de fonctionnement à affecter | | | |
|--|-----------------|-----------------|-----------------------------|
| | Dépenses | Recettes | Excédent (+) ou Déficit (-) |
| Résultat de l'exercice 2015 de la section de fonctionnement | 12 676 666,68 € | 13 375 820,45 € | + 699 153,77 € |
| Résultat reporté de l'exercice 2014 (ligne 002 du CA) | | 0,00 € | + 0,00 € |
| Résultat de clôture à affecter (A1) | | | + 699 153,77 € |
| Besoin réel de financement de la section d'investissement | | | |

| | | | |
|---|----------------|----------------|-----------------------|
| Résultat de l'exercice 2015 de la section d'investissement | 3 892 474,51 € | 4 216 774,41 € | + 324 299,90 € |
| Résultat reporté de l'exercice 2014 (ligne 001 du CA) | 586 042,98 € | | 586 042,98 € |
| Résultat comptable cumulé de la section d'investissement | | | - 261 743,08 € |
| Restes à réaliser au 31/12/2015 | 274 782,61 € | 82 863,00 € | - 191 919,61 € |
| Besoin (-) réel de financement | | | - 453 662,69 € |
| Excédent (+) réel de financement | | | |
| Affectation du résultat de la section de fonctionnement (Résultat excédentaire : A1) | | | |
| En couverture au besoin réel de financement (ligne 1068 en recette d'investissement) | | | 453 662,69 € |
| En excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne 002) | | | 245 491,08 € |
| Transcription budgétaire de l'affectation du résultat | | | |
| Section de fonctionnement | | | |
| Ligne 002 (excédent reporté) | | 245 491,08 € | |
| Section d'investissement | | | |
| Ligne 1068 | | 453 662,69 € | |
| Ligne 001 (déficit reporté) | 261 743,08 € | | |

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

| | |
|------------|-----------|
| Pour | UNANIMITE |
| Contre | |
| Abstention | |

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRETE** pour le budget principal 2016, les résultats provisoires de l'exercice 2015 tels que résumés ci-dessus ;
- **DECIDE** de l'affectation du résultat de fonctionnement ainsi que présenté ci-dessus.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas,
Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole


